

Octobre 2018









➔ Ce qu'il faut retenir

En 2017, 44 personnes ont perdu la vie lors d'un accident de la route en Eure-et-Loir.

Une tendance décroissante depuis 2009 (53 tués), mais avec une forte augmentation en 2017.

En France métropolitaine, la mortalité routière présente une légère diminution entre 2016 et 2017 avec 29 décès de moins. Sur 58 613 accidents, on note 3 448 tués et 27 732 blessés hospitalisés.

En France :

Qui sont les victimes*?	Eure-et-Loir
Piétons 	9,1 %
Bicyclettes 	2 %
Cyclomoteurs 	6,1 %
Motocyclettes 	11,4%
Voitures de tourisme 	65 %
Camionnettes 	3,4 %
Poids lourds 	1,7 %
Transports en commun 	0,3 %
Autres véhicules	1 %

*Victimes= tués et blessé

- L'alcool est présent dans 30 % des accidents mortels, les stupéfiants dans 23 % ;

- Les routes hors agglomération concentrent 59 % de la mortalité motocycliste et 75 % de la mortalité automobiliste ;

- 82 % des auteurs présumés d'accidents sont des hommes ;

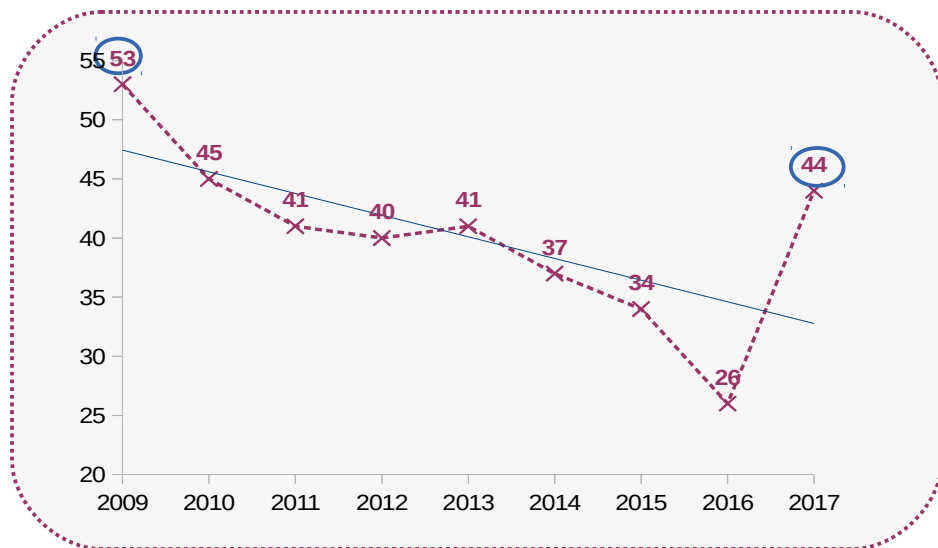
- 75 piétons tués en moins par rapport à 2016 (baisse de 13 %).

En Eure-et-Loir :

- Le comportement des usagers est la principale cause des accidents mortels.
- Plus d'un accident mortel sur quatre entraîne le décès de plusieurs personnes.
- 43 % des tués ne sont pas responsables de l'accident.
- L'alcool et les stupéfiants sont respectivement présents dans 2 et 3 accidents mortels sur 34.
- Sur les 34 auteurs présumés d'accidents mortels, 22 résident en Eure-et-Loir.

➔ Les chiffres clés

Mortalité routière de 2009 à 2017



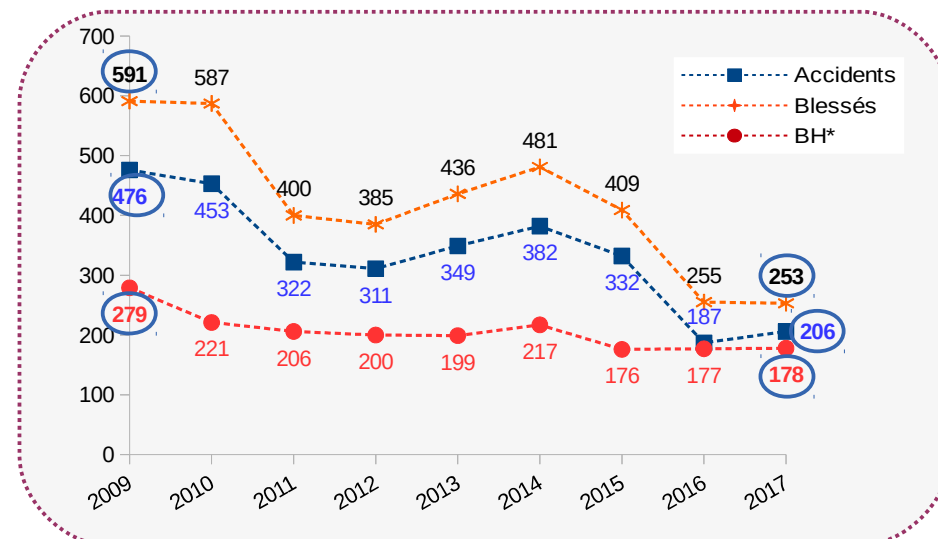
Eure-et-Loir : 44 tués

Evolution 2017/2016: +18 tués ➔

France: 3448 tués

Evolution 2017/2016 : -0,8 % ➡

Accidents corporels et blessés depuis 2009



Eure-et-Loir : Evolution 2017/2016

- Accidents : + 10 % ➔

- Blessés : - 0,8 % ➡

dont hospitalisés : +0,5 % ➔

France : Evolution 2017/2016

- Accidents : 1,9 % ➔

- Blessés : 1 % ➔

dont hospitalisés : 2 % ➔

Les **personnes tuées** : personnes qui décèdent du fait et lors de l'accident ou dans les trente jours qui suivent.

Les **personnes blessées** :

• **Blessés hospitalisés* (BH)** : Victimes hospitalisées plus de 24 heures.

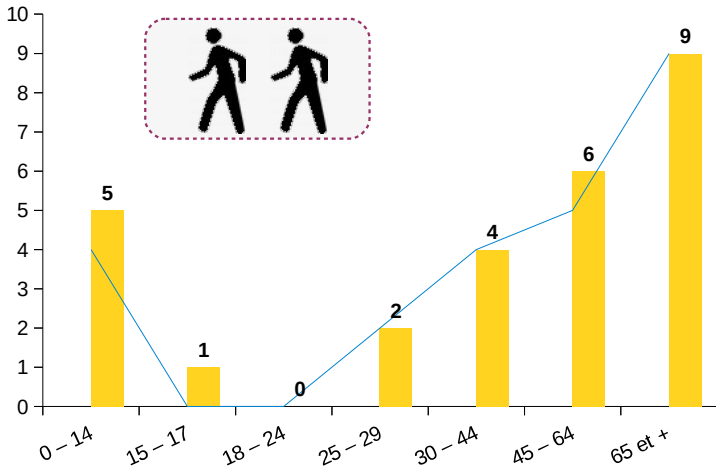
• **Blessés légers** : Victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

En Eure-et-Loir	Blessés	Tués
Piétons	27	0
Bicyclettes	5	1
Cyclomoteurs	16	2
Motocyclettes	29	5
Voitures de tourisme	158	35
Camionnettes	9	1
Poids lourds	5	0
Transports en commun	1	0
Autres véhicules	3	0
Total	253	44

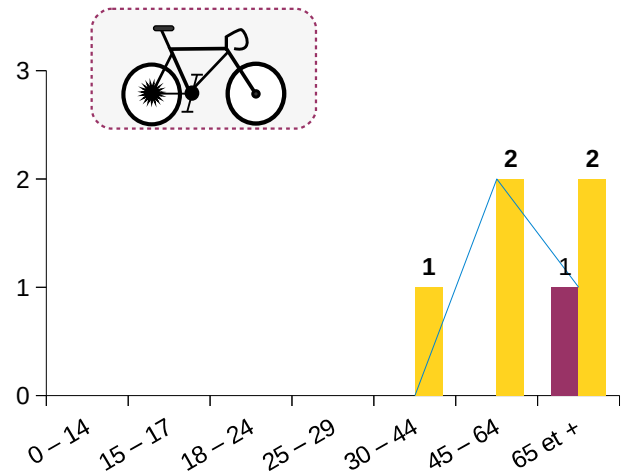


Les victimes par classes d'âge et catégories d'usagers en Eure-et-Loir en 2017

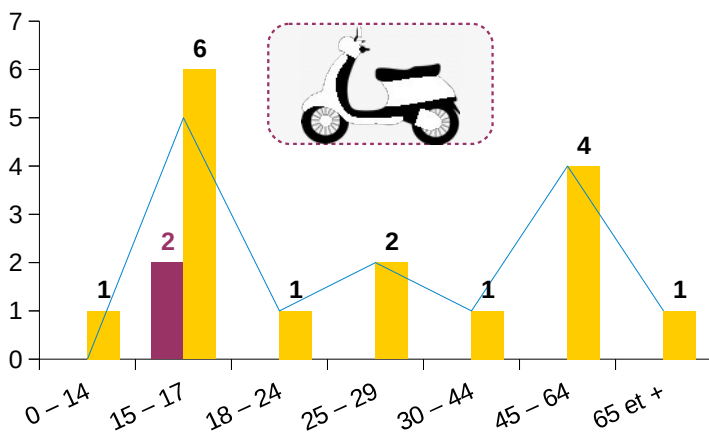
Âge des victimes piétons



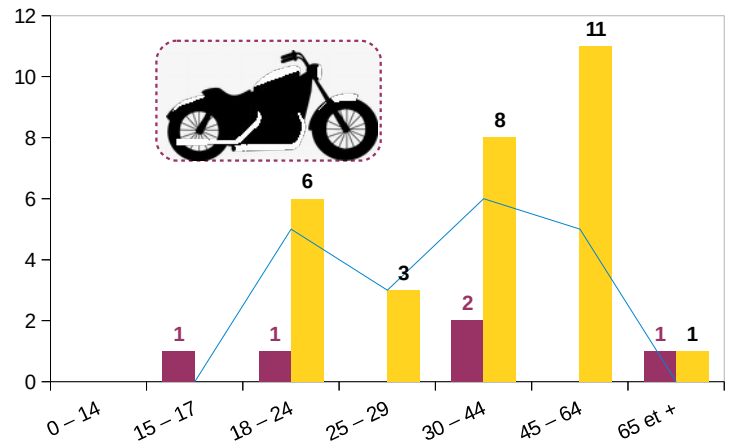
Âge des victimes en bicyclettes



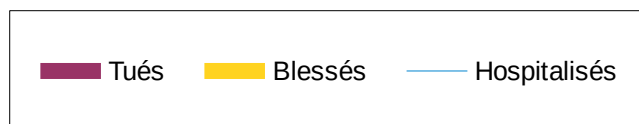
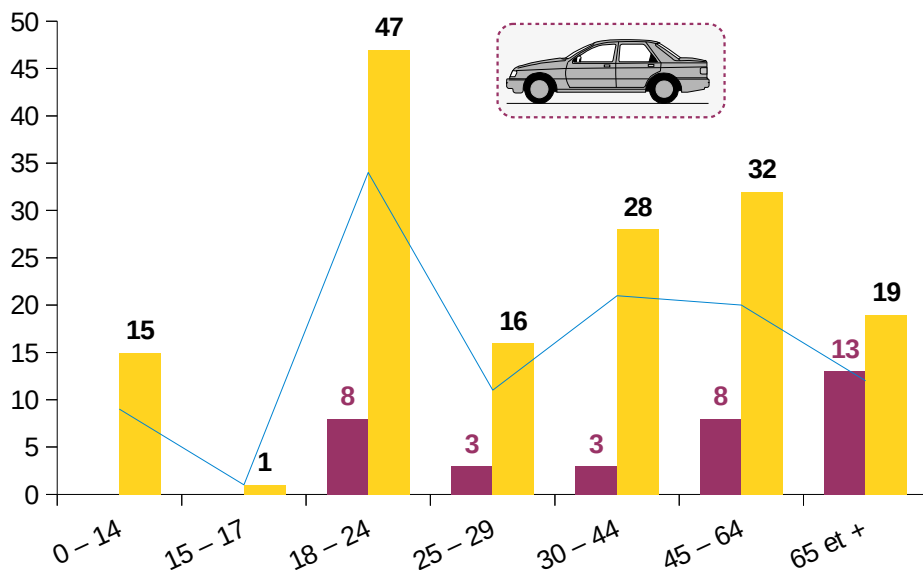
Âge des victimes en cyclomoteurs



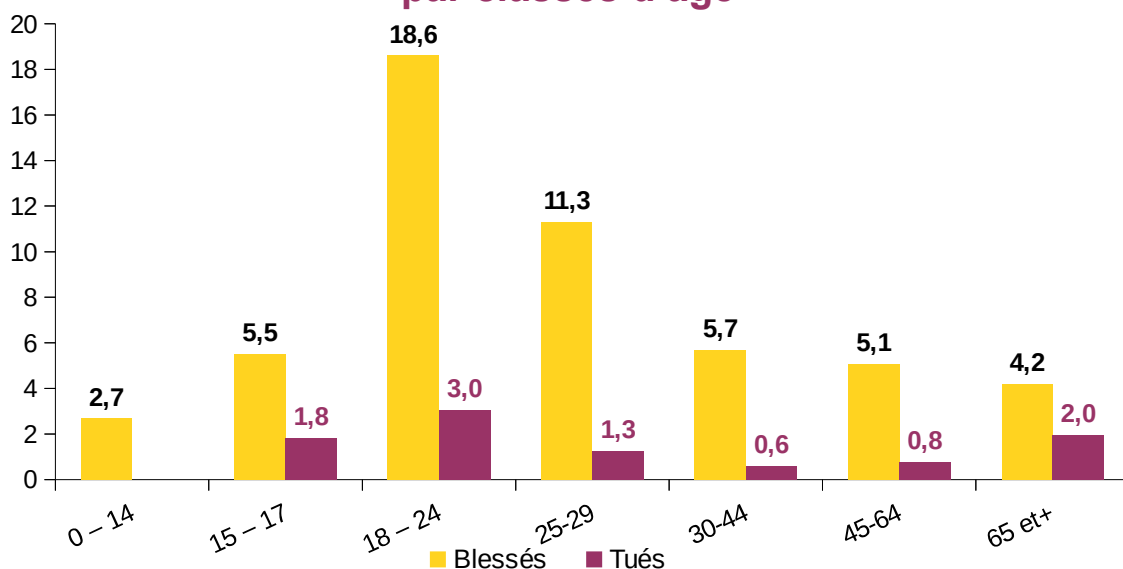
Âge des victimes en motocyclettes



Âge des victimes en voitures de tourisme

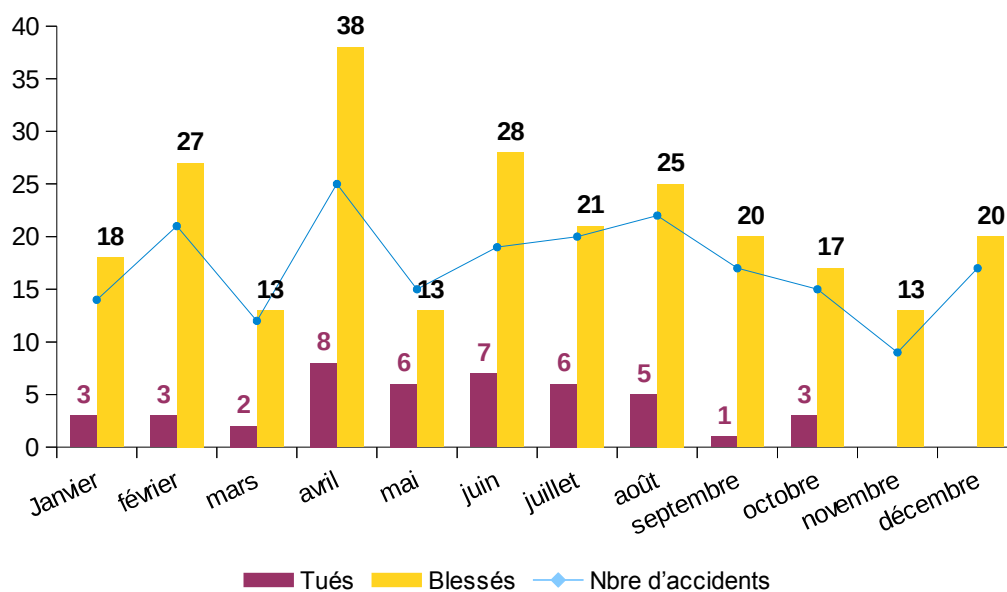


Nombre de victimes pour 10 000 habitants et par classes d'âge

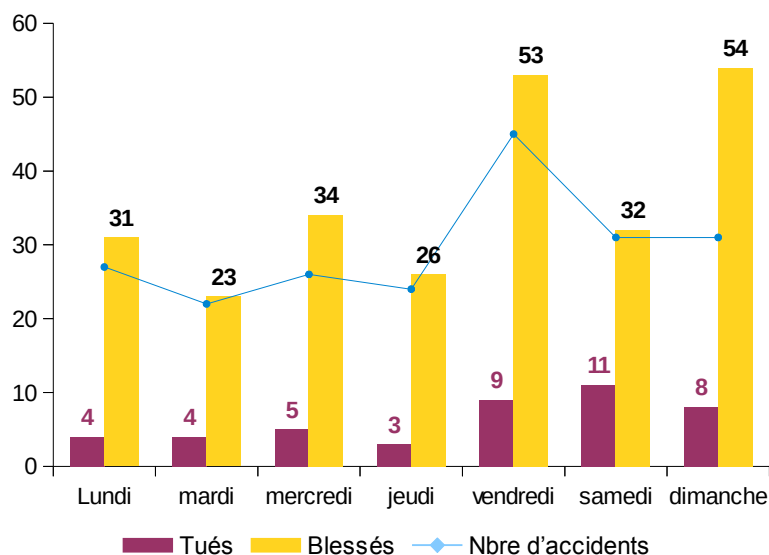


➔ Répartition temporelle

Répartition mensuelle des Accidents – Tués – Blessés



Jour de la semaine des Accidents – Tués – Blessés

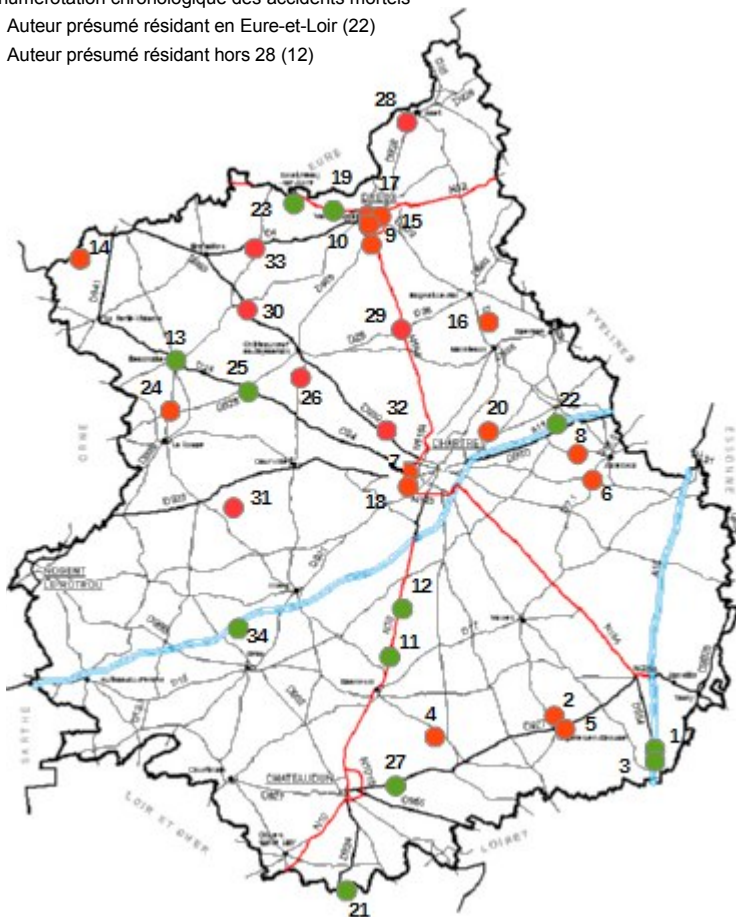


Localisation des accidents

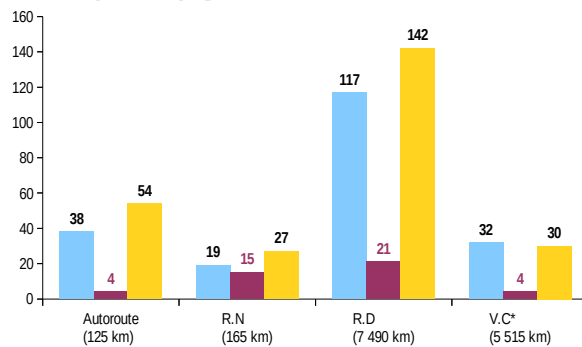
34 numérotation chronologique des accidents mortels

● Auteur présumé résidant en Eure-et-Loir (22)

● Auteur présumé résidant hors 28 (12)



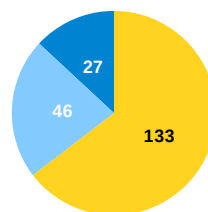
Accidents – Tués – Blessés (ATB) par réseau en 2017



■ Accidents ■ Tués ■ Blessés

*Voie communale + parking circulant

Accidents par zones



■ Petites agglomérations
 ■ Agglomérations Chartres/Dreux
 ■ Hors agglomérations

Les radars en Eure-et-Loir

Nombre de dispositifs installés en Eure-et-loir

- 34 radars fixes dont 9 discriminants et 12 « double sens ».
- 1 radar sur feux tricolore à St Rémy sur Avre – RN 12 /RD 135.

Itinéraires sécurisés

Le principe de ce dispositif est d'informer les usagers de la route qu'ils empruntent un axe sur lequel la probabilité d'un contrôle est élevée, par des panneaux d'annonce permanents. Les équipements de contrôles (dans un premier temps un radar autonome ou un radar embarqué dans un véhicule) sont déplacés de façon aléatoire sur les emplacements prédéterminés le long de l'itinéraire.

En Eure-Loir, 3 itinéraires de ce type sont actuellement en fonction :

- RN 154 et la RD 954 entre Chartres et Artenay ;
- RD 906 entre Chartres et Epernon ;
- RN 10 et la RD 910 de Chartres à la limite du Loiret.

La RD 923 entre Chartres et Nogent-le-Rotrou, ainsi que la RD 928 de Dreux à la limite avec l'Orne, seront également en fonction cette année.

Par ailleurs, un emplacement de contrôle isolé a été mis en service à Marville-Moutiers-Brulé sur la RN154.



Dans le département, environ 230 000 véhicules circulent tous les jours sur les axes où les radars sont implantés et signalés. Près de 0,3 % d'entre eux ont été flashés en 2017.

En 2013, une étude* sur l'accidentalité autour de 16 radars a montré que nous sommes passés de 43 à 17 décès et de 124 à 46 accidents. Ce constat prend en compte une périodicité de cinq ans avant et après leur installation.

* Source de l'étude : DDT/SERBAT/BSR/ODSR

➔ La politique locale de Sécurité Routière

Le Document Général d'Orientations (DGO)

Il constitue un **outil politique de programmation et de mobilisation** des acteurs du département pour lutter contre l'insécurité routière. Le DGO pour la période 2018-2022 a été élaboré en 2017 avec les principaux partenaires. Le DGO a été signé le 21 décembre 2017 par la Préfète, le Procureur de la République, le Président du Conseil Départemental et le Président de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Annuellement, les orientations fixées dans le DGO sont déclinées dans un plan d'actions qui vise à faire converger toutes les initiatives locales vers les enjeux prioritaires du département.

Dans ce cadre, près d'une centaine d'actions de sensibilisation, d'information ou de communication (parfois associées à des actions de contrôle) ont été organisées au cours de l'année 2017 autour des thèmes suivants : **les jeunes, les 2 roues motorisés, l'alcool, la vitesse et l'hypovigilance.**

➔ Organisation de l'action locale interministérielle de Sécurité Routière

Le **pilotage** de l'action locale de sécurité routière est assuré en Eure-et-Loir, comme dans la plupart des départements, par la Sous-Préfète, directrice de cabinet du Préfet, qui est **chef du projet sécurité routière.**

Les effectifs de la sécurité routière sont rattachés à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les deux principales missions consistent à coordonner le portage de la politique de prévention et à assurer le suivi statistique des accidents de la route.

La **coordination** s'appuie sur un réseau de bénévoles, Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), pour l'organisation ou l'animation d'actions de sensibilisation aux risques routiers.

Le suivi des statistiques est assuré quant à lui par l'**Observatoire Départemental de la Sécurité Routière (ODSR)**, qui a pour mission l'analyse et la diffusion des connaissances sur l'insécurité routière.

Il intervient dans quatre domaines complémentaires :

- les outils de connaissance de l'insécurité routière avec notamment la qualité et l'exploitation du fichier accidents ;
- l'analyse de l'accidentalité au niveau départemental ;
- la diffusion de la connaissance (publications, valorisation, réponses à des demandes d'études) ;
- la faisabilité, la mise en place et le suivi des radars.

De nombreux partenaires participent à la lutte contre l'insécurité routière dans le département : services de l'État, Police, Gendarmerie, Éducation Nationale, Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Conseil Départemental, villes et communes via l'Association des Maires d'Eure-et-Loir, Cofiroute ainsi que de nombreuses associations.



Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT) / Bureau Sécurité Routière

☎ : 02 37 20 40 60

Sources des données : SERBAT / BSR

Conception / mise en page : SCTP / POE